



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | LE 31 MAI 2018

DÉCOMPTE DES JOURS DE GRÈVE

LA SNCF, FÉBRILE, SE HEURTE AUX CONCLUSIONS DE LA CFDT ET OBTIENT UNE SEMAINE DE SURSIS

La CFDT Cheminots constate encore une fois que la SNCF joue la montre en demandant ce matin le report de l'audience au TGI de Bobigny au motif que les organisations syndicales CFDT Cheminots, UNSA Ferroviaire et CGT Cheminots, respectivement intervenants volontaires sur ce dossier, auraient transmis des pièces complémentaires tardivement.

La SNCF estime que la communication de pièces additionnelles la veille de l'audience est de la part des syndicats « *une manœuvre pour tenter de déstabiliser la SNCF* », selon l'un de leurs avocats. Cependant, ce que la SNCF omet de dire c'est qu'elle a elle-même produit ses conclusions tardivement, ne nous laissant d'autres choix que de communiquer de nouvelles pièces en réaction à ses dites conclusions.

En effet, pour la CFDT Cheminots, il est hors de question de laisser la SNCF dire impunément que les agents ne subissaient pas d'intimidation alors même que des pièces transmises aux organisations syndicales montrent le contraire.

Les avocats ainsi que les différents services juridiques des organisations syndicales CFDT Cheminots,

UNSA Ferroviaire et CGT Cheminots se réuniront demain après-midi afin de travailler conjointement sur ce dossier et porter l'estocade aux conclusions de la direction de la SNCF. ●●



AUX CÔTÉS DES AGENTS

La CFDT Cheminots invite ses militants ainsi que les cheminots qui le souhaitent à envoyer toutes les pièces qu'ils jugent être utiles sur ce dossier à cfdt.cheminots.fgte@wanadoo.fr



7

juin est la date à laquelle l'audience est fixée au TGI de Bobigny, à 9h00

